

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 59 rendant exécutoire la délibération n° 22/6° L du 9 janvier 1964 de l'Assemblée Territoriale portant approbation du Budget local, exercice 1964.

n° 59

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 janvier 1964

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1964

Date du numéro

31 janvier 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire à compter du 1er janvier 1964 la délibération n° 22/6e I. du 9 janvier 1964 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis portant approbation du Budget local pour l'exercice 1964, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de un milliard sept cent trente-quatre millions cent trente mille francs Djibouti (1.734.130.000 F.D.).